



FFRandonnée Morbihan
Maison des solidarités
12 rue des Hortensias
56390 Grand-Champ

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Séjour Haute-Savoie du 18 au 25 septembre 2027

Le séjour est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et titulaires de la licence FFR, avec l'option accident corporels

Nombre de participants : 40 minimum et 50 maximum.

Dates : du samedi 18 septembre au samedi 25 septembre 2027

Déplacements : c a r

PROGRAMME :

Les horaires des différents départs et arrivées vous seront communiqués ultérieurement

Jour 1 samedi 18 septembre : Grand-Champ – Saint-Jean-de-Sixt - 950 Km

Départ : Grand-Champ en car direction Saint-Jean-de-Sixt

Arrivée : Saint-Jean de-Sixt

Installation

Réunion d'accueil et apéritif de bienvenue

Jour 2 dimanche 19 septembre : Plateau de Beauregard - bus 10 Km

Plateau dominant le village de la Clusaz – 1700 m

Randonnée 10 Km – dénivelées +400 m

Jour 3 lundi 20 septembre : Plateau des Glières – bus 50 Km

Haut lieu de la résistance – 1595 m

Randonnée La commanderie et sentier découverte – 9 Km – dénivelées +350 m

Jour 4 mardi 21 septembre : Alpagnes du plateau du Salève – bus 43 Km

Montée en téléphérique et traversée des alpagnes du plateau du Salève jusqu'à la tour Bastien, vue sur Genève - 1350 m

Randonnée 10 Km – dénivelées + 450 m

Jour 5 mercredi 22 septembre :

Départ randonnée depuis le village de vacances (jour repos chauffeur)

Bus ligne régulière 10 minutes

Randonnée depuis le Grand Bornand à la cascade Mytérieuse, au passage jour de marché au Grand Bornand.

L'après-midi au retour, visite de la ferme du Suet, à proximité du village de vacances

10 Km aller/retour - +340 m dénivelée

Jour 6 jeudi 23 septembre : Passy, plaine-Joux – bus 57 Km

Randonnée vers Le lac vert – 1655 m

Au retour de la randonnée visite d'une église baroque aux chalets d'Ayères Combloux

9 Km – dénivelées +400 m

Jour 7 vendredi 24 septembre : Semnoz – bus 34 Km

Montagne des annéciens – 1694 m

Randonnée tour du plateau, du Crêt de Chatillon au Crêt de l'aigle, plusieurs chalets d'Alpagnes, porte du parc naturel régional des beauges, sentier des 3 lacs.

Pique-nique au sommet

Au retour visite de la ville avec guide du patrimoine.
9 Km – dénivelées +170 m
Pot de départ

Jour 8 samedi 25 septembre : Saint-Jean-de-Sixt - Grand-Champ – 950 Km

Départ : Saint-Jean-de-Sixt en car direction Grand-Champ

Arrivée : Grand-Champ

HEBERGEMENT :

L'hébergement village de vacances Forgeassoud Saint-Jean-de-Sixt – 04 50 02 90 74 - 1000 m altitude

DEPLACEMENTS :

Bus : autocars Vincent Bobet – route de Surzur 56450 Theix-Noyalo – 02 97 67 71 51 – www.autocars-avb.fr

L'ENCADREMENT : sera assuré par les animateurs du comité de Haute-Savoie et du Morbihan

VOTRE EQUIPEMENT :

1 sac à dos de randonnée d'une capacité suffisante pour le transport de vos affaires pour la journée vêtements en cas de froid ou de pluie, du pique-nique et de l'eau.

1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville (milieu montagneux)

1 paire de bâtons : facilite les montées et les descentes et très utile pour évoluer sur des terrains accidentés ou glissants

1 gourde (1.5l minimum)

Pour le pique-nique : boîte, couverts et gobelet (pas fourni par le village, possibilité de laver le soir)

Pharmacie personnelle

Vos médicaments

Médicaments contre la douleur (paracétamol)

Jeux de pansements adhésifs

Bande adhésive élastique (type élastoplaste 6cm large)

Double peau

Répulsif anti-moustique

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 720 € par personne, en pension complète, en chambre double. Ce tarif est susceptible d'être révisé en cas de hausse du prix des carburants entraînant une augmentation des coûts de transport. »

• **Ce prix comprend :**

- L'hébergement en chambre à 2 lits, en bâtiment central et/ou en chalet
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner + panier repas du dernier jour (vin à discrétion en carafe compris) pique-nique aux déjeuners
- Le café aux déjeuners (prendre thermos pour le pique-nique)
- La fourniture du linge de toilette et son changement une fois pendant le séjour
- La réunion d'accueil et l'apéritif de bienvenue offert
- L'accès aux équipements de village (piscine couverte, sauna)
- L'animation soirée organisée par le village vacances
- L'accès aux activités d'intérieure

Ce prix ne comprend pas :

- Le café après les dîners
- L'assurance annulation facultative
- Les dépenses à caractère personnel

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Le nombre de chambres individuelles (avec supplément) étant très limité, les voyageurs sont invités à s'associer.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

- Acompte à l'inscription : 252 € - + **assurances facultatives à payer obligatoirement à l'inscription et majoration de la chambre individuelle éventuelle,**
- 2ème versement de 252 € pour le 15 mars 2027
- Solde du séjour 216 € pour le 15 juillet 2027

Possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du comité).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 18/06/2027 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 18/06/2027 et le 04/08/2027 : retenue de 30%
- Annulation faite entre le 05/08/2027 et le 19/08/2027 : retenue 60%
- Annulation faite entre le 20/08/2027 et le 11/09/2027 : retenue 80%
- Annulation faite entre le 12/09/2027 et le 17/09/2027 : retenue 100%
- Non présentation au séjour : : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables au bureau de la FFRandonnée Morbihan à Grand-Champ ou sur le site du comité à <https://morbihan.ffrandonnee.fr> – rubrique Espace Clubs / Les voyages du Comité